

BORDEAUX, le 23 juillet 2021

L'attente imposée par la tergiversation est mère de... colère

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

Nous vous avons sollicité il y a quelques jours. Face au **mutisme récurrent** de notre administration concernant des problématiques connues que nous dénonçons depuis trop longtemps et qui enristent nos collègues Sapeurs-pompiers dans des **processus chronophages déroutants et épuisants**, nous nous adressons directement pour la énième fois, au **responsable du bon fonctionnement** de notre établissement public administratif.

En plus des obligations en personnel qui ne sont plus atteintes, la mission partagée du SUAP est un puits sans fond ! Arroser le sable aurait autant d'effet et nous savons tous parfaitement pourquoi. Les responsables préfectoraux ne réagissent pas car ils transfèrent leurs coûts sur le SDIS de la Gironde et menacent la stabilité de notre établissement en asservissant les Sapeurs-pompiers girondins aux missions du SAMU.

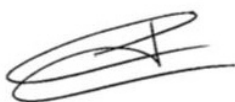
La question des attentes aux urgences n'est pas nouvelle, mais leurs durées évoluent de façon **extrêmement inquiétantes**. Pour preuve, le 22 juillet un véhicule de secours aux victimes a été immobilisé **six heures aux soins d'urgences de la clinique des Quatre Pavillons sans recours possible de déblocage** ni par la régulation du centre 15 (SAMU) qui est le gestionnaire des équilibres des flux d'admission des urgences ni par l'ARS qui constitue au niveau départemental notre autorité de santé !

*Six heures, dans une cellule d'ambulance, par 36 °C avec une victime souillée, nettoyée avec les moyens du bord, cela devient **de la maltraitance humaine qui ne doit pas nous être attribuée**.*

Ces immobilisations multiples prolongées génèrent des **absences de réponse opérationnelle incendie** sur de larges zones du département avec des tentatives de couvertures secteurs de plus en plus aléatoires tant en délais qu'en moyens. En cas de grave sinistre, l'**absence de réponse opérationnelle incendie** ne sera ni imputée au SAMU ni aux Services Hospitaliers mais bien au SDIS de la Gironde avec toutes les implications juridiques que cela comporte.

Sujet scabreux que le SUAP, certes ! Mais si les Sapeurs-pompiers se transforment en supplétifs du SAMU et des Services Hospitaliers et ne servent plus que de **taxis pour de la "bobologie"** alors nous ne voyons pas qui pourra éteindre des incendies majeurs quand les casernes seront vides de leur personnel ! Des comptes nous seront alors demandés et soyez-en certain, ce ne sera pas un Sapeur-pompier qui sera sur le banc des accusés ! Vous vous devez de **trouver un écosystème viable** pour tous sinon cette prédiction de mauvaise augure se réalisera.

Dans l'attente d'un prompt retour de votre part.
Syndicalement



Emery Léopold